



Communiqué de presse de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

Valdunes : L'audience au tribunal de commerce de Lille confirme la nécessité d'assurer l'avenir de Valdunes.

Mercredi 17 janvier s'est tenue l'audience au tribunal de commerce de Lille, sur le recueil des offres pour la reprise des 2 sites de Valdunes, placés en redressement judiciaire depuis le 20 novembre dernier.

A la date limite de dépôt des offres, initialement prévue par le tribunal (soit le 10 janvier), une seule offre était déposée, par l'entreprise Europlasma, mais uniquement sur le site de Leffrinckoucke, avec comme condition suspensive le fait qu'il y ait un repreneur sur le site de Trith St Léger, compte tenu de la complémentarité industrielle des deux sites.

Les conditions n'étant donc pas réunies pour une solution d'ensemble, le tribunal a confirmé le 17 janvier la prolongation du dépôt des offres jusqu'au 24 janvier, tout en précisant qu'un nouveau report serait envisageable, dès lors qu'une solution globale ne serait pas actée le 24 janvier.

C'est bel et bien la mobilisation exemplaire des quelques 300 salariés de Valdunes, avec la CGT, qui aura permis la prolongation de ce délai.

Plusieurs leaders politiques régionaux (co-signataires d'une tribune pour exiger la pérennité de Valdunes) étaient présents lors de cette audience du 17 janvier pour réaffirmer leur soutien aux salariés et exiger de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités pour assurer l'avenir des deux sites de Valdunes. Le savoir-faire unique en France (fabrication de roues et d'essieux pour le ferroviaire notamment) constitue un cas d'école en termes de souveraineté industrielle.

Le nouveau gouvernement ayant souligné l'enjeu de « réarmer notre industrie », il est temps en effet de passer de la parole aux actes !

La CGT a réaffirmé les exigences qu'elle porte auprès du gouvernement :

- Assurer une reprise des deux sites, qui sont complémentaires sur leur cœur de métier, qu'est le ferroviaire.
- Une entrée au capital de l'Etat, afin qu'il puisse s'assurer d'une viabilité à long terme du ou des nouveaux acteurs ; la production de Valdunes répondant en grande partie à la commande publique (plan massif de développement du ferroviaire annoncé par le gouvernement au printemps dernier).
- Des contreparties clairement établies aux aides publiques substantielles promises par l'Etat, la Région et les collectivités territoriales, afin d'assurer un suivi effectif des investissements.
- Assurer la présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration du repreneur.

Dans l'éventualité où une solution globale ne serait pas trouvée à la date limite posée par le tribunal, l'option de la nationalisation doit être posée, compte tenu du caractère stratégique de la production de Valdunes.

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT, avec l'ensemble des structures de la CGT, du syndicat de Valdunes jusqu'à notre confédération, poursuivra avec détermination cette mobilisation avec les salariés jusqu'à ce qu'une solution durable pour les deux sites et l'ensemble des salariés soit effective.